

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	21 septembre 2020	Séance du : 29 septembre 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 septembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL
	Votes : 44	
Présents : 37	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel Sabatier (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault).

Objet : Eau - Demande de subventions - Réhabilitation des réseaux d'eau potable Tranche 3 – Canet

Monsieur RODRIGUEZ informe les membres du Conseil communautaire que suite au transfert de ces compétences à la Communauté de communes du Clermontais, et en attente de la finalisation des schémas directeurs intercommunaux, la Communauté de communes souhaite réaliser les travaux prioritaires inscrits dans les documents de planification des communes.

La commune de CANET a finalisé le schéma directeur d'alimentation en eau potable en 2015. Suite à cette étude, un programme de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable (suppression de fuite) a été établi.

En 2018, les réseaux d'eau potable de la commune présentaient un rendement de 56%.

Compte tenu de cette valeur, les tranches de travaux 1 à 3 ont été définies :

- En donnant priorité aux économies d'eau : le programme de travaux sur le réseau d'eau potable intègre les travaux prioritaires du Schéma Directeur d'Alimentation d'Eau Potable (SDAEP) compte tenu des Indices Linéaires de Perte définis ;

- En planifiant les travaux d'assainissement associés sous réserve qu'ils soient identifiés dans le programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).

L'objectif du programme de travaux est d'atteindre un rendement correct des réseaux d'eau potable, en conformité avec la législation, en réparant rapidement les fuites afin de retrouver et maintenir un rendement conforme au décret du 27 janvier 2012.

Ainsi, les travaux sur les réseaux d'eau potable des 3 tranches sont considérés en priorité 1 ou 2 dans le Schéma Directeur d'Alimentation d'Eau Potable (SDAEP).

Le gain total théorique attendu après la réalisation de travaux des 3 tranches sera de 186 m³/j. Soit une amélioration du rendement de 20% (rendement final attendu de 70%).

Dans l'optique de réduire les fuites et donc de limiter l'impact sur la ressource en eau potable, la Communauté de communes s'est engagée dans un plan d'actions visant à remplacer ou renforcer les réseaux les plus fuyards.

Pour les secteurs faisant l'objet de la présente demande de subvention, le gain théorique attendu après la réalisation des travaux en termes de réduction de fuites serait de 23 m³/j, soit 8 395 m³/an :

- Rue du Nord, 170 ml, 9 m³/j ;
- Rue des Aires, 150 ml, 8 m³/j ;
- Rue d'Aniane, 120 ml, 6 m³/j.

La Communauté de communes a engagé en 2019 une première tranche de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (rue de la Fabrique et chemin de Galons Bas). La tranche 2 de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, sera engagée en 2020 (Impasse de la Ville, rue de la Ville, rue Courte, rue de la Vilette, impasse du Nord, Grand Rue et Grand Place).

Elle souhaite enchaîner sur la 3ème tranche en 2021.

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable de la Tranche 3 sont estimés à **232 850 € HT**.

Ce projet est inscrit au contrat entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Communauté de communes « pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement », signé en 2019.

Il est proposé :

- D'adopter les projets de travaux suivants à réaliser sur la commune de CANET :
 - la réhabilitation du réseau d'eau potable dont le coût est évalué à 232 850 € HT
- De s'engager à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon.
- De s'engager à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.
- De solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible.
- D'autoriser le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOPTÉ les projets de travaux à réaliser sur la commune de CANET, tels que décrits ci-dessus,

S'ENGAGE à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon,

S'ENGAGE à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon,

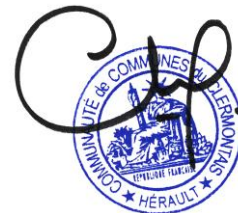
SOLLICITE auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible,

AUTORISE le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.